



## Conseil Municipal du 30 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2024

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jimmy BARBARIT, Joël RAFIN et Kévin GENTREAU.

Absents excusés : Madame Michelle DELETANG, ayant donné pouvoir à Madame Odile SINQUIN ; Monsieur Jérôme MALADRY, ayant donné pouvoir à Madame Virginie MONNEREAU.

Monsieur Manuel ROBLIN.

Absents : Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Odile SINQUIN a été élue secrétaire de séance.

### Liste des délibérations examinées

#### 2024-09-01 : Modification des statuts de Vendée Grand Littoral- Organisation, formation, éducation en matière de sécurité routière pour les élèves des cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts communautaires de Vendée Grand Littoral, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### 2024-09-02 : Critères d'attribution des parcelles du lotissement la Frênaie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les critères d'attribution suivants :

\* la commune entend favoriser l'accès à la résidence principale

\* Seules les personnes physiques souhaitant construire une résidence principale d'un seul logement seront admissibles pour candidater sur les 6 lots

\* Chaque candidat ne pourra postuler qu'à l'acquisition d'un seul lot

\* les candidats intéressés pourront retirer un dossier de candidature en mairie

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots du lotissement la Frênaie.

#### 2024-09-03 : Décision modificative n°2- budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative n°2 du budget principal.

#### 2024-09-04 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable aux deux demandes d'admission présentées concernant des taxes d'urbanisme irrécouvrables ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à remplir et signer les documents correspondants.

#### 2024-09-05 : Convention de mise à disposition de locaux liés à l'équipement de la base de canoë-paddle de st Benoist sur Mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de mettre à disposition de Vendée Grand Littoral un local pour le stockage du matériel nautique de la base de st Benoist sur Mer moyennant un loyer annuel de 1200€ ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Vendée Grand Littoral.

#### 2024-09-06 : Rapports 2023 sur le prix et la qualité du service déchets et du service eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2023.

#### 2024-09-07 : Convention de service centrale d'achats Télécom (rajout)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de E-collectivités pour un montant de 228.00€ TTC ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention avec E-collectivités.

Le Maire,

Marc BOUILLAUD

Le secrétaire de séance,

Odile SINQUIN